

URGENCE



En cas d'urgence et sauf indications différentes de votre part, l'élève sera conduit par les services d'urgence (pompiers ou samu) sur l'hôpital le plus indiqué pour son cas où toutes mesures utiles pour une opération chirurgicale d'urgence seront prises.

- ✓ Dans le cas où les responsables légaux ne pourraient être joints, AUTRES PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

Nom et prénom	Lien de parenté	Numéro de téléphone

SANTE



Si votre enfant est atteint d'une maladie susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'établissement, veuillez joindre un courrier sous enveloppe cachetée, avec son nom et sa classe, à l'attention du médecin scolaire.

Si votre enfant suit un traitement continu ou occasionnel, il doit impérativement se présenter à l'infirmerie avec sa prescription médicale. Les médicaments seront pris uniquement en présence de la C.p.e. ou d'un adulte désigné de l'établissement.

- ✓ OBSERVATIONS PARTICULIÈRES que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :

- ✓ DATE du dernier rappel de VACCIN ANTITÉTANIQUE (rappel : pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans) :

Rappel : une copie de ce document sera remise au responsable de l'équipe des secours.

RESPONSABLE N°1	RESPONSABLE N°2
J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations portées sur cette fiche.	J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations portées sur cette fiche.